

Formulaires de demande d'analyses : sections réservées aux laboratoires accrédités

Sections réservées au laboratoire accrédité mandaté par le responsable

Sur chaque modèle de formulaire de demande d'analyses fourni par le Ministère, certaines sections doivent être remplies par le laboratoire traitant.

- **En-tête du formulaire** : Le laboratoire doit inscrire la **date de réception** de l'échantillon sur le formulaire de demande d'analyses et **lui attribuer un numéro spécifique**.

Date de réception au laboratoire :

N° de l'échantillon du laboratoire :



- **Résultats d'analyse** : Cette section, qui diffère en fonction du type de contrôle, peut être utilisée par le laboratoire accrédité pour communiquer les résultats d'analyses de l'échantillon concerné. Toutefois, la transmission électronique de ces résultats au système [SEP](#) du Ministère, selon les modalités convenues, demeure obligatoire ([article 33 du RQEP](#)).

Pour chacun des paramètres analysés, le laboratoire doit inscrire :

- Le numéro d'accréditation du laboratoire sous-traitant, s'il y a lieu;
- Le numéro de l'échantillon du laboratoire sous-traitant, s'il y a lieu;
- Le résultat de l'analyse.

Rappel : Pour qu'un échantillon soit considéré comme complet aux fins du suivi des obligations réglementaires (fréquence des contrôles), **les résultats d'analyses doivent couvrir tous les paramètres visés par le type d'analyse spécifié sur le formulaire par le préleveur**, en plus des **mesures terrain inscrites**, s'il y a lieu.

Échantillons d'eau potable (eau distribuée)

- **Microbiologique Eau distribuée** ([formulaire](#) ( PDF, 14 ko) et [outil d'aide](#) ( PDF, 216 ko))

Résultats d'analyse _____

Type d'analyse(s) demandée(s) :

Microbiologique - Art. 11 Analyse hors du suivi du RQEP

Laboratoire sous-traitant			Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat	Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat
Domaine	N° d'accréd.	N° échant.				
1			<input type="checkbox"/> Colonies atypiques (coliformes totaux) (UFC/100 ml)			
1 - 4			<input type="checkbox"/> Coliformes totaux (UFC/100 ml)		<input type="checkbox"/> Escherichia coli (UFC/100 ml)	

Note: domaine 1 : dénombrement (UFC/100ml), domaine 4 : présence/absence (100ml)

- **Inorganiques** ([formulaire](#) (PDF, 15 ko) et [outil d'aide](#) (PDF, 245 ko))

Rappel : Seuls les résultats d'analyses d'échantillons prélevés dans le respect des modalités prévues à [l'annexe 4 du RQEP](#) doivent être transmis de façon électronique au système [SEP](#) du MDDELCC. Ainsi, **les mesures du plomb dans les échantillons prélevés dans les premiers litres après une période de stagnation ne doivent pas être transmis au système SEP.** L'annexe A.2 du [Guide d'évaluation et d'intervention relatif au suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable](#) précise **que le formulaire prescrit pour le suivi du RQEP ne doit pas être utilisé** pour ces prélèvements spécifiques.

Résultats d'analyse _____

Type d'analyse(s) demandée(s) :

- Inorganiques - Art. 14 Bromates - Art. 15 Nitrates/nitrites - Art. 14
 Turbidité - Art. 21 Plomb et cuivre - Art. 14.1 Chlorites et chlorates - Art. 15
 Analyse hors du suivi du RQEP

Remarque : Les paramètres indiqués en gris ne font pas partie du contrôle en vertu du règlement.

Laboratoire sous-traitant			Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat	Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat
Domaine	N° d'accréd.	N° échant.				
11			<input type="checkbox"/> Baryum (mg/l)		<input type="checkbox"/> Bore (mg/l)	
			<input type="checkbox"/> Cadmium (mg/l)		<input type="checkbox"/> Chrome (mg/l)	
			<input type="checkbox"/> Plomb (mg/l)			
11 - 16 - 27			<input type="checkbox"/> Cuivre (mg/l)			
12			<input type="checkbox"/> Mercure (mg/l)			
13			<input type="checkbox"/> Arsenic (mg/l)		<input type="checkbox"/> Sélénium (mg/l)	
14			<input type="checkbox"/> Uranium (mg/l)			
15			<input type="checkbox"/> Cyanures (mg/l)			
15 - 18			<input type="checkbox"/> Turbidité (UTN)			
15 - 21			<input type="checkbox"/> Nitrates+Nitrites (exprimés en N) (mg/l)			
15 - 29			<input type="checkbox"/> Fluorures (mg/l)			
151			<input type="checkbox"/> Chlorates (mg/l)		<input type="checkbox"/> Chlorites (mg/l)	
17			<input type="checkbox"/> Nitrites (exprimés en N) (mg/l)			
19			<input type="checkbox"/> Bromates (mg/l)			
28			<input type="checkbox"/> Antimoine (mg/l)			

- **Organiques et THM** ([formulaire](#) (PDF, 20 ko) et [outil d'aide](#) (PDF, 244 ko))

Rappel : Seuls les résultats d'analyses des **échantillons d'eau potable** doivent être transmis au système [SEP](#) du Ministère. Les contrôles des blancs de terrain ne doivent pas être transmis.

Résultats d'analyse

Type d'analyse(s) demandée(s) :

Organiques - Art. 19

Trihalométhanes - Art. 18

Analyse hors du suivi du RQEP

Remarque : Les paramètres indiqués en gris ne font pas partie du contrôle en vertu du règlement.

Laboratoire sous-traitant			Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat	Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat
Domaine	N° d'accréd.	N° échant.				
120			<input type="checkbox"/> Benzo (a) Pyrène (µg/l)			
130 - 131			<input type="checkbox"/> 2,3,4,6-Tétrachlorophénol (µg/l)		<input type="checkbox"/> 2,4,6-Trichlorophénol (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> 2,4-Dichlorophénol (µg/l)		<input type="checkbox"/> Pentachlorophénol (µg/l)	
140			<input type="checkbox"/> 1,1-Dichloroéthylène (µg/l)		<input type="checkbox"/> 1,2-Dichlorobenzène (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> 1,2-Dichloroéthane (µg/l)		<input type="checkbox"/> 1,4-Dichlorobenzène (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Chlorure de vinyle (µg/l)		<input type="checkbox"/> Dichlorométhane (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Monochlorobenzène (µg/l)		<input type="checkbox"/> Tétrachloroéthylène (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Tétrachlorure de carbone (µg/l)		<input type="checkbox"/> Trichloroéthylène (µg/l)	
140 - 141			<input type="checkbox"/> Benzène (µg/l)			
150			<input type="checkbox"/> Bromodichlorométhane (µg/l)		<input type="checkbox"/> Bromoforme (Tribromométhane) (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Chlorodibromométhane (µg/l)		<input type="checkbox"/> Chloroforme (Trichlorométhane) (µg/l)	
152			<input type="checkbox"/> Acide dibromoacétique (µg/l)		<input type="checkbox"/> Acide dichloroacétique (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Acide monobromoacétique (µg/l)		<input type="checkbox"/> Acide monochloroacétique (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Acide trichloroacétique (µg/l)			
170			<input type="checkbox"/> Diquat (µg/l)		<input type="checkbox"/> Paraquat (en dichlorures) (µg/l)	
171 - 175			<input type="checkbox"/> Carbaryl (µg/l)		<input type="checkbox"/> Carbofurane (µg/l)	
172 - 176			<input type="checkbox"/> Acide (4-chloro-2-méthylphénoxy) acétique MCPA (µg/l)		<input type="checkbox"/> Acide dichloro-2,4-Phénoxyacétique (2,4-D) (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Piclorame (µg/l)			
173			<input type="checkbox"/> Aldrine et Dieldrine (µg/l)			
174 - 175			<input type="checkbox"/> Diazinon (µg/l)		<input type="checkbox"/> Parathion (µg/l)	
175			<input type="checkbox"/> Atrazine et ses métabolites (µg/l)		<input type="checkbox"/> Azinphos-Méthyle (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Bendiocarbe (µg/l)		<input type="checkbox"/> Chlorpyrifos (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Cyanazine (µg/l)		<input type="checkbox"/> Diméthoate (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Diuron (µg/l)		<input type="checkbox"/> Malathion (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Méthoxychlor (µg/l)		<input type="checkbox"/> Métolachlore (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Métribuzine (µg/l)		<input type="checkbox"/> Phorate (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Simazine (µg/l)		<input type="checkbox"/> Terbufos (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Trifluraline (µg/l)			
176			<input type="checkbox"/> Bromoxynil (µg/l)		<input type="checkbox"/> Dicamba (µg/l)	
			<input type="checkbox"/> Dicofof-méthyle (µg/l)		<input type="checkbox"/> Dinosébe (µg/l)	
177			<input type="checkbox"/> Glyphosate (µg/l)			
178			<input type="checkbox"/> Aldicarbes et ses métabolites (µg/l)			
183			<input type="checkbox"/> Microcystines (équivalent toxique microcystine-LR) (µg/l)			
52			<input type="checkbox"/> Nitrotriacétique, acide (NTA) (µg/l)			

Échantillons d'eau brute

- **Microbiologique eau brute en eau souterraine** ([formulaire](#) (PDF, 15 ko) et [outil d'aide](#) (PDF, 216 ko))

Résultats d'analyse _____

Type d'analyse(s) demandée(s) :

Eau brute souterraine - Art. 13-a1 Eau brute souterraine - Art. 13-a2 Eau brute souterraine - Art. 21.1
 Analyse hors du suivi du RQEP

Laboratoire sous-traitant			Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat	Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat
Domaine	N° d'accréd.	N° échant.				
1 - 4			<input type="checkbox"/> Escherichia coli (UFC/100 ml)			
2			<input type="checkbox"/> Entérocoques (UFC/100 ml)			
6			<input type="checkbox"/> Coliphages F Spécifiques (UFP/100 ml)			

Note: domaines 1 et 2 : dénombrement (UFC/100ml), domaines 4 et 6 : présence/absence (100ml)

- **Microbiologique eau brute en eau de surface** ([formulaire](#) (PDF, 14 ko) et [outil d'aide](#) (PDF, 201 ko))

Résultats d'analyse _____

Type d'analyse(s) demandée(s) :

Eau brute de surface - Art. 53.0.1 Eau brute de surface - Art. 22.0.1 Analyse hors du suivi du RQEP

Laboratoire sous-traitant			Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat	Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat
Domaine	N° d'accréd.	N° échant.				
30 - 32			<input type="checkbox"/> Escherichia coli (UFC/100 ml)			

Note: domaines 30 et 32 : dénombrement

- **Inorganiques eau brute** ([formulaire](#) (PDF, 84 ko) et [outil d'aide](#) (PDF, 178 ko))

Rappel : Actuellement, les résultats d'analyses du **phosphore total en eau brute de surface** ne peuvent être transmis électroniquement au système [SEP](#) du Ministère, contrairement aux résultats des autres analyses exigées par le [RQEP](#). Le formulaire ne peut être généré par le système SEP, mais une **version imprimable du formulaire de demande d'analyses à remplir est rendue disponible par le Ministère.**

Résultats d'analyse _____

Type d'analyse(s) demandée(s) :

Phosphore total - Art. 22.0.2

Laboratoire sous-traitant			Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat	Analyse(s) demandée(s) (cocher)	Résultat
Domaine	N° d'accréd.	N° échant.				
95			<input type="checkbox"/> Phosphore total (mg/l)			

➤ **Rapport du laboratoire traitant**

Rapport du laboratoire traitant _____

Bouteille(s) rejetée(s) : Cause du rejet : _____

Remarques : _____

N° d'accréd. du laboratoire traitant : _____ Nom et adresse du laboratoire traitant

Date du rapport d'analyse : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Signature : _____ Téléphone : _____

- Bouteille(s) rejetée(s)** : Lorsque l'échantillon reçu doit être rejeté, le laboratoire doit le spécifier sur le formulaire de demande d'analyses et cocher cette case pour la transmission au système [SEP](#).
- Cause du rejet** : Le laboratoire doit préciser la cause du rejet, l'inscrire sur le formulaire de demande d'analyses et transmettre cette information au système [SEP](#).

Le Ministère s'attend à ce que l'information relative aux échantillons rejetés au moment de leur réception (délais dépassés, bris, etc.) soit transmise électroniquement au système [SEP](#) de la même façon que les résultats d'analyses des échantillons. Lorsque le Ministère évalue le respect des exigences réglementaires par le responsable d'un système de distribution d'eau potable,

cette information lui permet de prendre en considération le fait qu'un prélèvement a effectivement été réalisé, même si aucun résultat d'analyse n'a été obtenu.

De plus, lors de la transmission de cas d'échantillons rejetés au système SEP :

- Il faut inscrire les résultats des mesures réalisées sur le terrain et inscrites sur le formulaire, le cas échéant (chlore résiduel libre, pH, etc.), de même que le reste de l'information inscrite par le préleveur;
- Dans le cas d'un échantillon qui a fait l'objet d'un contrôle de type microbiologique, il ne faut inscrire aucun résultat d'analyse autre que ceux obtenus sur le terrain;
- Dans le cas d'un échantillon qui a fait l'objet de contrôles de types inorganiques ou organiques, certains résultats d'analyses valides peuvent être inscrits, le cas échéant (ex. : si un seul contenant s'est brisé durant le transport et que les autres ont pu être analysés).

Remarques : Le laboratoire peut inscrire toute remarque jugée pertinente relativement au traitement de l'échantillon.

Identification du laboratoire traitant : Le laboratoire traitant est celui qui traite directement avec le responsable du système de distribution d'eau potable et qui transmet les résultats d'analyses au Ministère.

Numéro d'accréditation du laboratoire traitant : Cette information est déjà inscrite sur le formulaire de demande d'analyse, s'il a été généré à partir du système informatique [SEP](#) du Ministère. C'est l'identifiant administratif du laboratoire.

Nom du laboratoire traitant : Cette information est déjà inscrite sur le formulaire de demande d'analyses si celui-ci a été généré à partir du système informatique [SEP](#) du Ministère.

Adresse : Cette information est déjà inscrite sur le formulaire de demande d'analyses si celui-ci a été généré à partir du système informatique [SEP](#) du Ministère.

Si une erreur doit être corrigée dans les données générées par le système [SEP](#), elle peut être signalée à eaupotable.info@mddelcc.gouv.qc.ca. De même, si un laboratoire utilise un formulaire vierge, il peut aussi s'adresser au [bureau régional concerné du Ministère](#) pour confirmer l'information requise.

Téléphone : Le numéro de téléphone du laboratoire traitant doit être inscrit.

Date du rapport d'analyse : Date à laquelle la signature du laboratoire est apposée sur le formulaire de demande d'analyses.

Signature : Selon le type d'analyse réalisée, il s'agira de la signature du **microbiologiste** ou de celle du **chimiste** du laboratoire accrédité qui transmet les résultats d'analyses au responsable du système de distribution concerné et au Ministère.